

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU  
 Société anonyme au capital de 919.611,96 euros  
 Siège social - 34 route d'Ecully - 69570 DARDILLY  
 542.079.124 R.C.S.LYON- Code APE 011 A  
 Exercice social du 1er janvier au 31 décembre

## COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS RESUMES 2011

### I - Bilan social (en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>30.06.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>843</b>	<b>847</b>
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	797	797
Immobilisations financières	46	50
<b>Actif circulant</b>	<b>1 833</b>	<b>1 590</b>
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	140	14
Autres créances et comptes de régularisation	1 665	1 542
Valeurs mobilières de placement	17	17
Disponibilités	11	17
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 676</b>	<b>2 437</b>

<b>PASSIF</b>	<b>30.06.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 241</b>	<b>1 711</b>
Capital social	920	920
Primes	-	-
Réserves	93	93
Résultat	(197)	273
Ecart de réévaluation	425	425
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Dettes</b>	<b>1 432</b>	<b>723</b>
Emprunts et dettes financières	1 095	487
Fournisseurs et comptes rattachés	114	48
Dettes fiscales et sociales	199	173
Autres dettes et comptes de régularisation	24	15
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 676</b>	<b>2 437</b>

II - Compte de résultat social (en milliers d'euros)

	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	150	48	79
Autres produits d'exploitation	-	-	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>150</b>	<b>48</b>	<b>79</b>
Achats et variation de stocks	(5)	(4)	(8)
Autres achats et charges externes	(323)	(132)	(797)
Impôts et taxes	(2)	(2)	(5)
Charges de personnel	(15)	(15)	(28)
Dotations aux amortissements et provisions	(3)	(2)	(5)
Autres charges	(1)	(1)	(2)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(349)</b>	<b>(156)</b>	<b>(845)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(199)</b>	<b>(108)</b>	<b>(766)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2</b>	<b>160</b>	<b>172</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>(197)</b>	<b>52</b>	<b>(594)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
Convention avec l'Etat	-	-	902
Impôts sur les résultats	-	(18)	(105)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(197)</b>	<b>34</b>	<b>273</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>(0,98 €)</b>	<b>0,17 €</b>	<b>1,36 €</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION</b>	<b>(0,98 €)</b>	<b>0,17 €</b>	<b>1,36 €</b>

## Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

<i>En milliers euros</i>	30.06.2011	31.12.2010
<b><i>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</i></b>		
Résultat net de la société	(197)	273
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions	4	(965)
Plus-values de cession	-	-
Marge brute d'autofinancement	(193)	(692)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(194)	98
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(387)</b>	<b>(594)</b>
<b><i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i></b>		
Acquisition d'immobilisations	-	(30)
Cessions d'immobilisations	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>(30)</b>
<b><i>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</i></b>		
Dividendes	(274)	(8 399)
Augmentation compte courant groupe	655	440
Emissions d'emprunts et de dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>382</b>	<b>(7 959)</b>
<b><i>Variation nette de trésorerie</i></b>	<b>(5)</b>	<b>(8 583)</b>
Trésorerie d'ouverture	34	8 616
Trésorerie de clôture	28	34

#### **IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2011**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2011. Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société MAS DE LA PERONNE, détenue à 100 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2011. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

#### **PRINCIPES COMPTABLES**

##### **Principes d'arrêté**

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêté semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêté annuel précédent.

#### **EVENEMENT POSTERIEUR AU 30 JUIN 2011**

##### **Convention avec l'Etat**

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence l'Etat remboursera à la Compagnie Agricole de la Crau la somme de 2,4 M€, majorée des intérêts au taux légal à compter du 20 décembre 2005, eux-mêmes capitalisés.

Dans l'attente de la notification de cette décision, les conséquences de cette décision n'ont pas été comptabilisées dans les comptes au 30 juin 2011 de la Cie Agricole de la Crau.

#### **INFORMATION SECTORIELLE**

##### **Chiffre d'affaires par activité**

	<b>30.06.2011</b>	<b>30.06.2010</b>
Ventes de produits.....	34	40
Locations.....	8	8
Produits des activités annexes.....	108	-
<b>Total .....</b>	<b>150</b>	<b>48</b>

Au 30 juin 2011 l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

## **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>1.711</b>
Variations du premier semestre 2011 :	
- Résultat de la période .....	(197)
- Distribution de dividendes .....	(273)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2011</b> .....	<b>1.241</b>

## **OPERATIONS REALISEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

Dettes fournisseurs .....	60 K€
Emprunts et dettes financières diverses.....	1.095 K€
Autres achats et charges externes .....	106 K€

### **Transactions significatives effectuées avec des parties liées**

<b>Partie liée</b>	<b>Nature de la relation avec la partie liée</b>	<b>Montant des transactions réalisées avec la partie liée (HT)</b>
SABETON, société mère	Convention de prestations de services	95

## **EVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNES SUR LE PREMIER SEMESTRE**

- NEANT

## **INTEGRATION FISCALE**

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire au 30 juin 2011, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

## **V – RAPPORT D’ACTIVITE**

Les comptes sociaux au 30 juin 2011 font ressortir une perte de 197 K€ à comparer à un bénéfice de 34 K€ au 30 juin 2010.

La trésorerie figure en disponibilité au bilan au 30 juin 2011 pour 11 K€.

Il n’y a pas de risques nouveaux par rapport aux principaux risques décrits dans le rapport de gestion de l’exercice 2010.

### **Perspectives**

La société poursuivra son projet relatif à l’aménagement du Domaine de la Péronne situé à Miramas.

### **Evènement postérieur au 30 juin 2011**

#### *Convention avec l’Etat*

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d’Etat a annulé :

- l’arrêt de la Cour Administrative d’Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence l’Etat remboursera à la Compagnie Agricole de la Crau la somme de 2,4 M€, majorée des intérêts au taux légal à compter du 20 décembre 2005, eux-mêmes capitalisés.

La Cie Agricole de la Crau ayant décidé de retirer sa requête déposée devant la Cour Européenne des Droits de l’Homme, cette décision met fin, de manière définitive, au litige entre la Cie Agricole de la Crau et l’Etat.

## **VI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L’INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l’article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l’examen limité des comptes semestriels résumés de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, tels qu’ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d’exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s’entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l’assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d’anomalies significatives obtenue dans le cadre d’un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d’un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 29 juillet 2011

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES  
Philippe BAU

MAZARS  
Pierre BELUZE

# COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

## **Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Claude GROS  
Directeur Général Délégué